



Avis public

SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET 2020

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le Conseil municipal tiendra une **séance extraordinaire** qui aura lieu :

- **Lundi 16 décembre 2019 à 20h00**
- **À la salle du conseil municipal, 110 rue Principale**

et qui portera exclusivement sur les prévisions budgétaires de l'année financière 2020 et le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

ORDRE DU JOUR:

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2020
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022
4. Adoption du taux de la taxe foncière générale 2020 et des taxes foncières spéciales 2020 relatives au service de la dette
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

Donné à St-Gilbert, ce 5 décembre 2019.

Christian Fontaine, Directeur général et secrétaire-trésorier



Le Gilbertain

Édition spéciale du 5 décembre 2019

www.municipalite.saint-gilbert.qc.ca



Mot du maire



UN TRÈS JOYEUX NOËL À TOUS!

Voici déjà le temps des Fêtes, une période de réjouissances où les retrouvailles et les joies du partage en famille et entre amis prennent une place de choix dans nos maisons.

C'est également une excellente occasion de remercier tous ceux et celles que nous côtoyons, ceux et celles qui nous assistent tout au long de l'année.

En mon nom personnel et en celui des membres du Conseil et des employés municipaux, je vous souhaite un très joyeux Noël rempli de succès et bonheur.

Léo Gignac, maire

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A3T0

Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Tél. : 268-8194

Télécopieur : 268-6466

Courriel : saint-gilbert@globetrotter.net Venez nous visiter en ligne sur

www.municipalite.saint-gilbert.qc.ca



Avis public

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- 1) QUE le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2020 a été déposé au 110 rue Principale, le 4e jour du mois novembre 2019. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté aux heures d'ouverture du bureau.
- 2) QUE l'exercice financier 2020 est le PREMIER EXERCICE auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation 2020-2021 et 2022.
- 3) QU'une demande de révision peut être logée :
 - À la première année d'application du rôle d'évaluation, afin de contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à l'unité d'évaluation visée par le présent avis, en déposant une demande de révision à cet effet. Cette demande sera valable pour les trois années d'application du rôle.
 - Toute personne qui a un intérêt à le faire peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Une demande de révision peut aussi être déposée à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si une personne a un intérêt à le faire.
 - Toute personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.
- 4) QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée AVANT le 1er mai de la première année d'application du rôle d'évaluation.
- 5) QUE toute demande de révision doit obligatoirement, sous peine de rejet :
 - être produite sur le formulaire prescrit à cette fin (disponible au bureau municipal)
 - être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 352, adopté par le conseil de la MRC de Portneuf;
 - être déposée à la MRC de Portneuf au 185, route 138, Cap-Santé G0A 1L0 ou transmis par courrier recommandé.

Christian Fontaine

Directeur général et secrétaire-trésorier